Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 70 (1925)

Heft: 11

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le budget militaire pour 1926. — Quelques causes de l'augmentation des dépenses. — La reprise des cours de répétition de l'infanterie de landwehr. — La question des sous-officiers. — Le colonel-divisionnaire Edouard Secrétan.

Le projet de budget militaire fédéral pour 1926 porte une augmentation des dépenses de 2 800 000 fr. Comme de coutume, nous énumérerons les chiffres principaux et les commenterons, s'il y a lieu, lorsque la loi aura passé par la délibération des Chambres et qu'ils seront définitifs.

Les augmentations sont dues :

Au rétablissement du recrutement normal, c'est-à-dire conforme à la Constitution qui prévoit le service militaire obligatoire et général. On l'a déjà dit et répété maintes fois, ou la Constitution sera respectée, et ce respect entraîne des conséquences budgétaires logiques; ou l'on recule devant ces conséquences, et il faut alors renoncer au principe de l'ensemble des citoyens défenseurs de la patrie. A vouloir échapper à ce dilemme on ne peut aboutir qu'au verbiage;

Au rétablissement du recrutement à 19 ans. Il conduira au retour de la dernière convocation du soldat d'élite, pour cours de répétition, à l'âge de 26 ans, si le premier cours a lieu la même année que l'école de recrues. En attendant, ses écoles se trouveront chargées, pendant quatre années, d'un contingent supplémentaire de 4000 jeunes gens environ ;

Au rétablissement des cours d'infanterie de landwehr. La question a été abondamment discutée, il y a deux ou trois ans, car il existe chez nous une « question » de la landwehr comme il existe une question des sous-officiers. Elle a fait l'objet, depuis l'organisation de 1874, de nombreux tâtonnements. Le législateur de cette année-là s'était bercé de l'espérance d'une armée de landwehr destinée à doubler celle de l'élite, huit divisions de part et d'autre. Il a fallu en démordre à l'épreuve des cours de répétition. Depuis lors, de tentative en tentative et de simplification en simplification, on en est venu au régime qui va être inauguré et dont le dernier arrêté sur la réforme de nos cadres a jeté le fondement : des fantassins de landwehr répartis en deux catégories, ceux qui doivent

constituer de toutes pièces les deux bataillons de landwehr attribués à chaque brigade d'infanterie, et ceux que l'on verse dans les dépôts d'hommes, au titre de recomplètement éventuel des pertes des bataillons en temps de guerre.

L'époque est favorable pour éprouver à nouveau les ressources de la landwehr. Nous rappellerons à ce propos l'exposé du major Hoguer dans la chronique suisse de juin 1922. Notre camarade a montré comment le maximum d'amélioration de la landwehr, à la suite des convocations prolongées du service de guerre, se manifesterait pendant une période de huit années à partir de 1926. Par le jeu du passage des classes d'âge de l'élite dans la landwehr, celle-ci comprendra, de 1926 à 1934, des soldats, sous-officiers et officiers subalternes ayant fait tout leur service actif dans l'élite, et dès 1926 à 1928, des capitaines remplissant les mêmes conditions. Le moment actuel est donc propice à une reprise en mains.

* * *

La « question des sous-officiers » revient sur le tapis. L'article du premier-lieutenant Schaub, dans notre livraison d'octobre, s'y est référé du point de vue de la mission à laquelle il convient de préparer plus particulièrement le sous-officier d'infanterie. Le capitaine D. Perret l'aborde à son tour du point de vue plus général du recrutement des sous-officiers.

De l'une et de l'autre façon, la recherche n'est pas neuve, mais, précisément, son renouvellement périodique témoigne des complications de sa solution et de l'intérêt qui s'y attache. En 1881 déjà, le colonel Th. Zwicky, alors premier-lieutenant, l'exposait dans une conférence à la Société des officiers de la ville de Berne, examinant les trois données essentielles du problème : le choix des sous-officiers, leur instruction, leur rôle. (Rev. mil. suisse, 1881, 1er août, p. 337.)

L'année suivante (Rev. mil. suisse, 1882, mars, p. 105) un article, sans nom d'auteur, revint sur le sujet : « S'il est une position délicate et difficile dans une armée, écrit-il, c'est bien celle du sous-officier... Pour employer une comparaison familière, le corps des sous-officiers doit être la cheville ouvrière, le trait-d'union indispensable entre la préparation ou la direction du service, d'une part, et l'exécution de détail, d'autre part. » Examinant alors les difficultés auxquelles se heurte le sous-officier dans une armée de milices, et les devoirs auxquels il doit être en mesure de faire face, l'auteur pose, comme exigence première du recrutement, la recherche de la qualité plutôt que de la quantité, favorisée, entre autres, par un plus

long apprentissage du sous-officier en expectative. A cette époque, en effet, le caporal était désigné dès la sortie de l'école des reciues : « Il importe, dit le collaborateur de la Rev. mil. suisse de ne pas se hâter de donner des galons à des inconnus, sous prétexte qu'ils ont obtenu de bonnes notes dans les conditions de l'atmosphère toute particulière d'une école de recrues. »

On voit que les justes préoccupations du capitaine Perret, en ce qui a trait au recrutement des sous-officiers, côtoient de près celles qui se manifestaient dans nos milieux militaires il y a plus de quarante ans.

La création des écoles de sous-officiers date de cette époque. Mais la réforme n'était pas suffisante. En 1890, en 1892, la *Rev. mil. suisse* demande leur opinion aux sous-officiers eux-mêmes ; elle publie plusieurs travaux de concours intéressant le corps. En voici un, entre autres, sans nom d'auteur, comme le précédent, mais dont le titre dit assez l'esprit du contenu : « Quelles sont les mesures les plus propres à augmenter l'autorité des sous-officiers vis-à-vis de la troupe ? »

Il est certain que pendant toute la période qui a suivi, le progrès à rechercher dans ce domaine n'a jamais été perdu de vue. En 1906, le général français Langlois ayant assisté aux manœuvres du IVe C. A. dans l'Oberland zuricois, publia l'appréciation suivante: « Les sous-officiers m'ont paru manquer d'autorité. Dans tout le cours des manœuvres, je n'ai jamais vu aucun d'eux faire acte de commandement; ils sont dans le rang, ils y restent, opérant comme les hommes, sans seconder leurs officiers. Je pense en effet que la durée trop réduite du service ne permet pas de former des sous-officiers. » (Rev. mil. suisse, 1906, décembre, p. 911.)

Depuis cette appréciation, la réorganisation militaire de 1907 et l'adoption des cours de répétition annuels ont procuré une amélioration relative, mais point telle que le problème ne continue à solliciter l'attention des cercles militaires. En 1913, notre revue n'a pas publié moins de trois articles sur la « question des sous-officiers », du colonel John Monnier, du capitaine P. de Vallière et du capitaine O. Schmidt.

Pendant l'occupation des frontières, les imperfections furent notablement corrigées. Dès la fin de la première période de convocation, nous eûmes un bon corps de sous-officiers. C'est qu'un service à long terme permettait de leur donner l'instruction minutieuse exigée par leur fonction. Mais dès 1920 les doléances recommencent, et dans les mêmes termes que précédemment. Tout en observant que

1925

nous possédons beaucoup de sous-officiers de premier choix, sur lesquels leurs chefs peuvent compter, le major, aujourd'hui lt.-col. Secretan fait la remarque que plus grand est le nombre des nonvaleurs qui font à tout le corps un tort énorme. (R. M. S. 1920, juin, p. 275.) Le collaborateur anonyme de 1882 réclamait la qualité plutôt que la quantité, et, en 1920, le major Secretan écrit : « Notre organisation militaire m'á toujours paru attacher plus d'importance à la quantité qu'à la qualité ». L'auteur de 1882 relevait la circonstance que le corps des sous-officiers est la cheville ouvrière de la compagnie; le major Secretan écrit qu'elle est la pierre d'angle sur laquelle est bâti l'édifice. L'auteur de 1882 ajoute que ce corps est « le trait-d'union indispensable entre la préparation du service, d'une part, et l'exécution de détail, d'autre part »; le major Secretan écrit qu'il est « le lien entre l'officier et sa troupe », que par lui, « se transmet et se continue, à chaque moment du jour et de la nuit, l'influence du chef. »

On voit qu'à 38 ans d'intervalle, les appréciations fondamentales n'ont pas changé.

* * *

Que le travail des Sociétés de sous-officiers contribue largement à la formation des bons éléments, ceci n'a pas besoin d'être démontré. On se félicitera donc de l'attention prêtée aux journées de Zoug. Dans l'Allg. Schweiz. Militärzeitung (No 21 du 10 octobre) le major Hunziker est revenu sur l'exercice de commandement commenté par le premier-lieutenant Schaub. Il n'est pas absolument de l'avis de ce dernier qui s'est demandé si ce genre de concours ne constituait pas une légère « gaffe ». « A mon avis, déclare au contraire le major Hunziker, ces exercices occupent à juste titre le premier rang dans les concours des sous-officiers. » Toutefois, si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que les divergences d'opinions ne sont pas aussi opposées que la différence des termes, dans l'appréciation du principe du concours, le laisserait croire. Le major Hunziker aboutit lui aussi à des propositions de changements dans l'organisation du concours. Tout d'abord, et avec raison nous semble-t-il, il ne considère pas comme indiqué que les mêmes sujets soient soumis à des sous-officiers dont les fonctions sont essentiellement différentes. Que l'on demande à des caporaux et à des sergents de prouver leur aptitude à enseigner aux recrues le démontage d'une culasse, cela se conçoit; mais qu'on appelle au même concours les fourriers et les adjudants sous-officiers, cela ne se justifie pas au même titre.

Puis, et c'est ici que le major Hunziker et le premier-lieutenant

Schaub se trouvent avoir émis, chacun de son côté, la même opinion: il serait avantageux que le concours serrât de plus près les exigences du service en campagne et du combat. Le bagage d'instruction qui doit en résulter pour le sous-officier doit être un bagage de réflexion personnelle, et non pas simplement la connaissance des prescriptions réglementaires qui sont du domaine mécanique.

Pour favoriser cet aboutissement, on revient ainsi au partage, que le premier-lieutenant Schaub voudrait voir établi dans l'instruction des recrues, entre les sous-officiers de troupes, dont le sens tactique soit l'esprit de réflexion demande à être stimulé, et les sous-officiers-instructeurs chargés de l'enseignement mécanique.

On renverra, à ce propos, à la chronique suisse d'avril, page 180, qui a fait allusion à cette réforme désirable non au point de vue des sous-officiers, mais à celui du personnel d'instruction. Les deux argumentations conduisent à la même conclusion.

* * *

- « Gagnons le cœur de nos soldats et nous aurons la discipline, la discipline morale qui est la pierre d'angle de tout l'édifice. »
- « L'armée n'existe que par la démocratie. Mais de même que la démocratie repose tout entière sur le respect de la loi, l'armée qui en est l'expression la plus haute et la plus tragique repose sur l'observation du règlement. »

Avec toute raison, ces deux passages d'écrits militaires du colonel-divisionnaire Ed. Secretan ont été cités à l'occasion de la cérémonie d'inauguration du monument érigé à sa mémoire, le 7 novembre, à Lausanne. A la vérité, c'est moins le militaire que le patriote, l'homme politique et le journaliste guide de l'opinion publique pendant une longue, active et loyale carrière dont le souvenir a été rappelé. Mais qui contemplera le beau buste de M. Francis de Jongh ne s'y trompera pas : cette physionomie martiale, ce regard droit et assuré, cette bouche volontaire, tout cet ensemble de traits énergiques, sont ceux d'un militaire profondément conscient de ses devoirs et de ses responsabilités de chef.

Il nous souvient du temps où, commandant de division, il subissait devant ses sous-ordres assemblés les critiques point toujours justes du commandant de corps d'armée, le colonel de Techtermann, un excellent chef aussi, mais dont les propos ne s'inspiraient que rarement d'une bienveillance aisément comprimée. Un rictus de la moustache, à quoi l'on reconnaissait l'effort d'Edouard Secretan pour contenir sa nature impétueuse, c'est tout ce qu'il laissait involontairement paraître. Il donnait à ses subordonnés l'exemple de la

discipline, et pour qui le connaissait, cet exemple ajoutait à son autorité.

Cette haute valeur des sentiments militaires, on en retrouvait l'influence dans ses prédilections d'écrivain pour certains chefs plus représentatifs à ses yeux des qualités qu'il goûtait particulièrement. Son *Général Amédée de la Harpe*, écrit pour la *Rev. mil. suisse* en 1898, en est une illustration. Il mit toute sa sympathie à le présenter à ses camarades, car Amédée de la Harpe unissait en sa personne, «le grenadier par la taille et par le cœur » dont parla Bonaparte et le soldat vaudois tel que lui, Secrétan, l'aimait, courageux sans ostentation, et son compatriote, son concitoyen.

Son Armée de l'Est, qui parut en 1894, est un autre exemple ; l'ouvrage est rempli pour le général Bourbaki d'une indulgence, souvent méritée d'ailleurs, mais qui s'inspire aussi d'une instinctive sympathie pour le « grenadier par le cœur. »

On sait, ou peut-être ne se rappelle-t-on pas, que cet ouvrage de l'Armée de l'Est retint l'attention non seulement parce qu'il fut le premier qui, laissant les polémiques extrêmement acerbes auxquelles la dernière campagne de la guerre franco-allemande de 1870-1871 donna lieu, sortît d'une source étrangère aux passions en présence, mais parce que, quelques années plus tard, il fut l'objet d'un plagiat comme la littérature militaire n'en doit pas connaître beaucoup. Le général de Piépape, à Lyon, fit paraître un ouvrage intitulé Le coup de grâce, et qui se trouva calqué presque textuellement sur le volume de Secretan. Ceux que ce rappel pourrait intéresser trouveront dans la Rev. mil. suisse de mars 1906 une énumération des passages de l'Armée de l'Est copiés par Le coup de grâce, énumération dont le Colonel Secretan établit lui-même les éléments à l'usage de notre bulletin bibliographique. Menacé d'un procès par la maison éditrice de l'Armée de l'Est, MM. Attinger à Neuchâtel, le général de Piépape fit amende — appelons-la honorable, — c'està-dire qu'avec des explications que le colonel Secretan voulut bien accepter, il reconnut l'abus qu'il avait commis.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Colombophilie militaire. — La question des aumôniers. — Points de comparaison avec d'autres armées. — Les nouveaux cours spéciaux de l'Ecole de Commandement et Etat-major. — Economies néfastes. — L'aviation militaire. — L'affaire Mitchell. — Ce qu'il faut penser de l'instruction professionnelle civile donnée dans les corps de troupes.

Une des expériences auxquelles se livre actuellement le Corps des Signaux est l'utilisation des pigeons pour le réglage du tir de l'artillerie. On le comprend : ceci signifie que les dits oiseaux, lâchés par des observateurs avancés, viennent apporter aux batteries le résultat des observations. Le procédé, bien entendu, ne serait qu'un pis aller, à employer lorsque les autres modes de communications, tels que le téléphone, font défaut. Jusqu'à présent, l'on n'avait rien tenté dans ce sens, bien que l'idée ne soit pas nouvelle, puisque les Allemands l'avaient appliquée sur le front oriental, durant la guerre.

Soit dit en passant, il y a aujourd'hui quelque 1500 pigeons attachés au service des signaux ; ils sont répartis dans les divers corps d'armée, et aux colonies, avec un centre d'élevage à Camp Vail, New Jersey. Ces petites bêtes donnent lieu à pas mal de controverses, parce que certains officiers, qui sont des colombophiles enthousiastes, voudraient voir le pigeon constituer le principal moyen de communications militaires. La majorité des officiers s'occupant de la question ne considèrent pas cet oiseau comme susceptible de rendre les services que d'aucuns attendent de lui. Ils le déclarent peu intelligent, le jugent inutilisable pendant la nuit, sauf exceptionnellement. D'autre part, s'il n'est pas difficile de dresser un pigeon voyageur dans une période variant entre dix jours et deux semaines, un oiseau sur dix seulement remplit toutes les conditions requises. Dans la zone du Canal de Panama, on s'est heurté à une difficulté inattendue : cette région est infestée d'une multitude d'éperviers, lesquels dévorent les pigeons. Pour remédier à cet inconvénient, on attache un sifflet spécial à la queue du « voyageur »; et, lorsque celui-ci vole, l'air met en jeu l'instrument qui effraie les oiseaux de proie.

— Nous parlions plus haut de controverses : il en est une autre que nous devons mentionner ici uniquement pour donner un nouvel exemple de l'état d'esprit des pacifistes à outrance. Une certaine presse religieuse à courte vue, et des pasteurs singulièrement bornés, ont émis l'opinion qu'aucun clergyman n'a le droit de devenir aumônier militaire, parce que cela constitue une admission tacite aux

doctrines militaristes, réprouvées de Jésus-Christ. Il faut reconnaître que d'autres feuilles religieuses, et notamment *The Congregationalist*, ont répondu fort sagement à cet étrange raisonnement, que, tant que les forces de la Chrétienté n'ont pas rendu toute guerre impossible, il serait aussi injuste que dangereux de recruter au nom de la nation des centaines de mille hommes, sans pourvoir aux besoins intellectuels, moraux ou religieux de ces soldats. Mais l'on perd vraiment son temps à discuter avec les disciples de William Bryan et de Carnegie.

Toutefois, on doit se garder d'aller à l'autre extrême, comme certains députés ont tenté de le faire au Congrès en demandant une augmentation injustifiée du nombre des *chaplains*. La Commission de l'armée à la Chambre a fait remarquer avec raison qu'on ferait mieux de créer plus d'officiers de la ligne, que plus d'aumôniers et de médecins militaires. A présent, l'effectif total des aumôniers, dans l'armée régulière, la garde nationale et la réserve, est d'environ un millier : là-dessus, 717 appartiennent à la réserve, ce qui assurerait amplement le service en cas de mobilisation. L'Ecole d'aumônerie militaire, à Ft. Wayne, qui est un produit de la guerre, fonctionne trois mois par an. Elle a, en général, une douzaine d'élèves et cinq professeurs. Mais c'est aussi un centre de recherches et d'expériences concernant la psychologie et la sociologie militaires.

- A propos d'études, le Ministère de la guerre a publié un travail intéressant, qui a pour but d'établir une comparaison, principalement financière, entre l'armée des Etats-Unis et celles de six autres grandes nations militaires. Il paraîtrait que certains hauts fonctionnaires de divers pays manipulent les chiffres relatifs à l'armée américaine, dans le but de faire accroire que leurs propres dépenses ne sont pas excessives, et afin de répondre à l'accusation de militarisme. Le rapport en question déclare que ce dernier ne doit pas se mesurer par les sommes dépensées pour l'armée, mais bien par le nombre de soldats sous les drapeaux, l'existence ou l'absence de conscription, et la relation entre l'effectif des troupes et la richesse nationale. Partant de ce principe, il examine les données se rapportant à la Russie, la France, l'Italie, l'empire Britannique et l'Allemagne. Au point de vue des effectifs, la Russie tient la tête, avec 834 000 hommes sur le pied de paix ; les Etats-Unis viendraient avant-derniers, avec leurs 114 187 soldats réguliers, si toutefois l'on s'en tient aux chiffres officiels pour l'Allemagne, 100 500, ce qui est discutable. Quant au nombre de soldats par 1000 habitants, les Etats-Unis sont au dernier rang, avec 1,33. C'est la France qui marche en tête avec 17,60 (Italie : 6,80; Russie: 6,72; Angleterre: 5,43; Japon: 4,40). Les 318 439 558 dollars que les Etats-Unis dépensent pour leur armée ne constituent que 7,75 % de leurs ressources annuelles, alors que la proportion est de 14,90 pour l'Italie, 18,66 en France, et monte à 33,74 % en Russie. Même l'Angleterre, qui se dit privilégiée, débourse 9,52 %. On ne peut donc pas accuser les Américains de donner l'exemple des lourds budgets de la guerre.

- Mais cet état de choses rend plus ridicules encore les économies de bouts de chandelles auxquelles se complaît le Congrès sous le rapport des dépenses de l'instruction militaire, par exemple. C'est ainsi qu'en 1924, les officiers de réserve désireux de suivre les cours de l'Ecole de commandement et Etat-major, devaient le faire à leurs frais singulier moyen de stimuler le zèle de cette branche du personnel. Cette année, on a été plus libéral ou l'on a mieux manipulé les fonds et des réservistes ont été admis. L'école en question avait été organisée uniquement pour l'armée régulière ; depuis l'année dernière, outre les cours ordinaires de neuf mois, il y en a de trois mois pour les officiers de la garde nationale et les officiers de réserve. La limite supérieure d'âge, qui est de 47 ans, peut être étendue à 55 dans des cas exceptionnels.
- Dans notre dernière chronique, nous disions que le vent était aux économies : depuis, il a dégénéré en tempête! Le président Coolidge, certes, ne saurait être blâmé de prêcher la réduction des dépenses gouvernementales. Cependant, il est évident que les gens chargés de mettre ses idées à exécution ne paraissent pas agir au mieux des intérêts de l'armée. Il est déplorable en tout cas qu'un contrecoup de cette vague de parcimonie retombe, par exemple, sur des sous-officiers auxquels on supprime des allocations de loyer, chauffage, etc. De tels faits donnent une impression d'injustice d'autant plus grande que MM. les congressmen se sont octroyé une augmentation d'émoluments — bien peu méritée, étant donnée la manière dont ils font leur travail. Des bruits fâcheux courent, en outre, dans certains milieux militaires : on prétend que l'an prochain verra se produire une réduction d'effectifs de 10 000 hommes de troupe, et — ce qui est pire — de 1000 à 2000 officiers. Mais peut-être n'est-ce là qu'une fausse alerte, quoiqu'il faille s'attendre à tout, sous ce règne d'économies... sur la défense nationale!
- L'aviation continue à occuper, comme on dit en anglais, le centre de la scène. Il est pour cela trois raisons primordiales. D'abord, le projet de création d'un Air Service unique, pour l'armée et la marine, et auquel serait rattachée l'aviation postale. En faveur de ce plan, on fait remarquer que, pendant la guerre, le manque de direction unique

a handicapé le développement, et même le fonctionnement de l'aviation « terrienne », autant que de la navale. Le second facteur est l'enquête parlementaire sur les dépenses de l'aviation. Les bons congressmen ont été épouvantés en apprenant que le gouvernement avait consacré, en cinq ans, près de 434 millions de dollars à l'ensemble des aircrafts. Là-dessus, la guerre entre pour quelque 246 millions; le reste se divise entre la marine, le service postal et les frais du comité consultatif d'aéronautique. Le malheur est qu'en regard de ces deux milliards de francs, les résultats obtenus sont faibles. La marine déclare que seulement 224 de ses 840 engins pourraient être utilisés en cas de mobilisation. Le général Patrick, chef de l'aviation de l'armée, assure, de son côté, qu'il ne possède que 25 avions de poursuite, 91 de bombardement (première classe), mais aucun aéroplane d'observation, d'attaque, d'entraînement ou de transport ; il faudrait au moins 700 machines de plus. En outre, selon le général Mitchell, du même service, de grands inconvénients proviennent de la prédominance de l'instruction technique sur la pratique pour les officiers pilotes. « Trop de travail à terre ; pas assez dans les airs! » déplore-t-il dans ses conclusions.

Quoiqu'il en soit, la cause principale du bruit qui s'est fait dans tout le pays autour de l'aviation militaire, est ce qui restera célèbre dans l'armée sous le nom de l'affaire Mitchell. La franchise a été considérée, de tout temps, comme l'apanage du guerrier de profession. Mais il ne semble pas qu'elle lui ait jamais réussi. Burrhus, le « soldat qui sait mal farder la vérité », a payé de sa tête son manque de diplomatie. Aujourd'hui, on est moins radical; on se borne à couper l'herbe sous les pieds de l'officier trop franc. C'est pourquoi le général Mitchell, sous-chef de l'aviation, s'est vu relever de ses fonctions, ce qui, automatiquement, l'a fait rétrograder au rang de colonel. La raison est très simple : il a déclaré, un peu haut peut-être, que la marine des Etats-Unis était à la merci d'une flotte aérienne; et qu'il se faisait fort, lui terrien, d'envoyer au fond des ondes n'importe quel cuirassé, au moyen de ses avions de bombardement. Il faut savoir que, dans le but de rassurer l'opinion publique sur la valeur des défenses maritimes, le gouvernement avait décidé de faire exécuter des expériences retentissantes. Le bruit court que les dites expériences ont été truquées ; que la marine s'est arrangée pour que les bombes de ses avions ne fissent pas de mal sérieux au navire-cible ; on va jusqu'à dire que les projectiles, au lieu de renfermer du T. N. T. — tonitruol — contenaient ...du sable! Le général Mitchell, comme un des chefs de l'aviation militaire, a tenu à mettre les choses au point, bien qu'il s'agisse de manœuvres navales. Il n'entendait pas qu'on discréditât, par ricochet, les engins de la guerre. Vivement pris à partie par ses supérieurs et même par le Cabinet, il a répliqué en exprimant des doutes sur l'efficacité de la défense des côtes et des colonies. Cela a jeté de l'huile sur le feu... Le geste du général Mitchell a eu pour effet de déchaîner contre lui, en particulier, la fureur du clan des pacifistes et des « jingoes ».

- Est-il vrai que la tendance actuelle à « relever » le soldat, à consacrer une partie de son temps de service à perfectionner son éducation générale et civique, ainsi qu'à lui apprendre une profession civile pour l'aider au jour de sa libération, est-il exact que ceci amoindrisse la valeur du soldat en tant que combattant ? C'est là une question qui doit se poser également chez les autres grandes nations militaires. Aux Etats-Unis, l'affirmative a été brillamment soutenue par un officier anonyme dans The American Mercury, de New-York. Il est à croire que l'auteur a touché juste, s'il faut en juger par la multitude de lettres de félicitations reçues par lui. L'opinion la plus répandue dans les milieux militaires semble être que les efforts faits par des gens bien intentionnés, mais peu familiers avec la pratique, pour transformer les recrues en comptables, voyageurs de commerce, électriciens, etc., a pour résultats immédiats une augmentation des cas de désertion, une diminution de l'efficacité du soldat comme tireur, pointeur, cavalier; et une discipline plus lâche, des rengagements plus rares; enfin, pour employer les expressions de l'auteur : « La création d'une armée qui pourrait être battue à plates coutures par une force moins nombreuse d'un quart, composée de soldats d'avant-guerre. »

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Directives pour l'instruction du contingent avec le service de dix-huit mois.

Voici qu'enfin grâce à ce chef de tout premier ordre qu'est le général Debeney, on se préoccupe chez nous de l'instruction des soldats, qui a toujours été la chose la plus légèrement traitée par notre haut commandement.

Dans la victoire, tant de facteurs divers entrent en compte, que l'on croirait l'esprit français incapable, non pas de les embrasser dans leur somme, sorte de synthèse totale, mais au contraire de s'attacher méthodiquement, avec une intelligence de patiente et rigoureuse analyse, à les examiner et développer tous successivement.

Perfectionnement du matériel mis à part, des deux termes essentiels : valeur du chef et valeur de la troupe, c'est à celui-là que sont toujours allées nos préférences. En France, nous croyons dur comme fer que le génie, caractéristique du commandement, l'emporte c'est exact — et compense — c'est moins sûr — toutes les autres qualités. L'exemple fulgurant de Napoléon hante obstinément nos cerveaux de militaires : quel est le jeune sous-lieutenant qui, à sa sortie de St-Cyr ou de Fontainebleau, ne rêve, de façon plus ou moins inconsciente, d'un Bonaparte au petit pied ?... Aussi la tendance au moindre effort a-t-elle invariablement prévalu dans notre armée, tendance sans cesse contredite par nos déboires du passé et même un peu par nos victoires récentes. Cherchons donc moins dans cellesci l'éclair fulgurant du génie que le labeur tenace et obstiné des chefs comme des soldats, pour l'emporter sur un adversaire dont la qualité la plus certaine a précisément toujours été la ténacité et l'obstination dans l'action.

Ces quelques réflexions me sont suggérées par les récentes directives que le ministre de la guerre a adressées en octobre dernier aux corps de troupe, sous le timbre de l'état-major de l'armée (3e bureau) et qui se rapportent à une méthode rationnelle d'instruction de nos contingents incorporés, comme on sait, chaque six mois.

Déjà en 1922 cette question avait fait l'objet des préoccupations de l'état-major. Celui-ci avait alors établi un projet de méthode dont les résultats constatés aujourd'hui sont médiocres. « Malgré le dévouement et l'effort intense des cadres — c'est donc vraiment que la méthode ne valait rien, — les hommes du contingent versés dans les réserves ne possèdent pas encore une instruction militaire suffisante. » Comment concilier cet aveu de M. Painlevé avec le désir si peu soutenu qu'il témoigne, devant les membres du Parlement, de reprendre sans tarder la convocation régulière des réservistes ? La politique a des raisons que la raison n'entend point...

Quoiqu'il en soit, des principes fermes sont maintenant énoncés et ils entrent en application dans les corps de troupes dès ce mois de novembre : importance prépondérante de l'instruction de la troupe dans la vie journalière des garnisons ; forte centralisation pour réduire les frais généraux, diminuer les efforts des cadres de carrière et les intéresser à leur besogne ; faire une réalité de l'instruction des employés qui deviennent, à proprement parler, la totalité des anciens soldats ; enfin, maintenir chaque homme dans la même unité, sous les ordres d'un même chef, pendant toute la durée de son service actif.

Il n'est rien à élever contre des principes aussi justes. Tout va dépendre de la façon dont ils seront appliqués. On pense obtenir de bons résultats en désignant à l'intérieur de chaque unité deux sousunités organiques chargées de recevoir alternativement les recrues. « Trois systèmes paraissent possibles :

1º dans les corps de troupe dont toutes les unités sont groupées dans une même garnison, le système pourra être appliqué à l'échelon bataillon ou groupe;

2º dans les corps non groupés et dans ceux où le système n'est pas appliqué à l'échelon bataillon ou groupe, il peut être appliqué à l'intérieur du bataillon ou du groupe;

3° dans les corps de couverture, où l'application à l'intérieur du bataillon présente des inconvénients, on pourra appliquer la méthode à l'intérieur de la compagnie.

« Les recrues étant incorporées dans une même unité, les anciens et les vétérans seront réunis dans une autre unité. Les unités qui ne font pas l'instruction soit des recrues, soit des anciens, seront réduites à l'état d'unité-cadre.

» La situation des deux unités qui reçoivent alternativement les recrues sera donc la suivante :

a) en mai:

Première unité : demi-contingent incorporé.

Deuxième unité : demi-contingent dans le 2e semestre de service :

Deuxième unité : demi-contingent dans le 3º semestre de service.

b) en novembre:

Première unité : demi-contingent dans le 2e semestre de service :

Première unité : demi-contingent dans le 3^e semestre de service ;

Deuxième unité : demi-contingent incorporé. »

Tel est le système préconisé qui va dès à présent régler l'existence de nos corps de troupe, avec des modalités d'applications différentes selon l'arme, l'effectif de chaque unité et le fractionnement des garnisons. On se heurtera à des inconvénients d'ordre administratif que l'on pense éliminer en faisant désormais du bataillon et du groupe les unités administratives qu'étaient jusqu'à présent la compagnie, l'escadron et la batterie. L'essentiel étant de pourvoir à l'instruction, toutes les autres considérations devront céder le pas : heures des

repas, services de place et de garnison, instruction des gradés, stages et écoles des cadres, etc.

Tout dépendra peut-on dire, de l'énergie avec laquelle le commandement veillera à l'exécution de ces directives dont l'inspiration paraît excellente. Dès à présent, toutefois, on se demandera ce qu'il convient d'entendre par ces vétérans accolés aux anciens soldats dans chaque unité d'instruction. S'agira-t-il des rengagés ? Ou bien des réservistes ? Pourquoi cette nouvelle expression qui évoque les souvenirs lointains de la Restauration et la loi de Gouvion-St-Cyr de 1818 ?

Quant aux unités-cadres, quelle sera leur utilité? N'est-il pas à prévoir que les officiers affectés à ces unités apparaîtront bientôt comme cet excédent de cadres qu'on essaie par tous les moyens de dissimuler et que rend inutile la réduction des effectifs globaux de l'armée? On comprendra mal qu'à côté de gens qui travailleront de façon intensive dans les unités d'instruction une si forte proportion d'oisifs demeure. Les voudrait-on faire travailler eux-mêmes qu'il leur faudrait des hommes, car — on ne saurait se lasser de le répéter — aucune préparation de la guerre n'est possible, il n'y a pas d'école pratique dans une armée sans que gradés et soldats se trouvent réunis organiquement.

INFORMATIONS

Société des officiers. — Le Comité central, pour la période 1925-1928, s'est constitué comme il suit :

Président: Colonel Ruggero Dollfus, à Castagnola;

Vice-président : Lieut.-colonel Rodolfo Ganser, à Lugano ;

Secrétaire: Major Antonio Bolzani, à Lugano;

Caissier: Major Costantino Chiesa, à Chiasso;

Membres: Colonel Raimondo Rossi, conseiller d'Etat, à Bellinzona; Lieut.-colonel Isidoro Luzzani, Cdt d'arrondissement, à Bellinzona; Capitaine Arturo Weissenbach, Juge d'instruction du Trib. milit. de la 5^e div., à Lugano.

Siège du C. C.: Lugano, via Bossi 13, tél. 5.67.

— Les officiers disposés à faire des conférences ou à diriger des exercices dans la Société des officiers sont priés d'en informer le secrétaire central d'ici au 30 novembre. Inscrit jusqu'à ce jour comme conférencier : le Major Merz, à Burgdorf (en allemand) : Das Kadettenwesen in der Schweiz. — Der Zug Suworoffs durch